

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RHU&ID_NUMPUBLIE=RHU_014&ID_ARTICLE=RHU_014_0005

Présentation

par Florence BOURILLON et Laurent COUDROY DE LILLE

| Maison des Sciences de l'Homme | Histoire urbaine

2005/3 - n° 14

ISSN 0703-0428 | ISBN 2-9143-5014-7 | pages 5 à 8

Pour citer cet article :

– Bourillon F. et Coudroy de Lille L., Présentation, Histoire urbaine 2005/3, n° 14, p. 5-8.

Distribution électronique Cairn pour Maison des Sciences de l'Homme.

© Maison des Sciences de l'Homme. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

FLORENCE BOURILLON
LAURENT COUDROY DE LILLE

La ville et l'expertise¹

En quoi la ville contemporaine est-elle enjeu d'expertise? L'usage fréquent de cette notion dans l'actualité des sciences humaines nous a poussés à réunir un ensemble de contributions sur ce thème au sein de la revue *Histoire urbaine*. La décision urbaine, qu'elle soit présentée comme plutôt technique ou plutôt politique, aime en effet à se barder de propositions « expertes », discours savants et argumentations plus ou moins complexes. On rencontrera donc dans ce dossier des techniciens et spécialistes constitués ou non en « commissions » et « conseils » à la demande des acteurs de la décision pour justifier tel ou tel choix en matière d'aménagement. À première vue en effet, l'expertise urbaine et l'urbanisme font bon ménage : on les associe souvent, on les confond parfois. Il est tentant de dire aujourd'hui que la plus grande complexité des projets urbains a imposé l'émergence de demandes d'expertise ponctuelles dont la production a largement contribué à une dispersion des savoirs ; ou bien, en inversant la proposition, que les hommes politiques, voulant justifier leur prépondérance sur un territoire, ont été amenés à créer et à instrumentaliser les outils qui leur permettent de l'exercer à travers la mise en place de politiques et d'actions d'aménagement comme le montre Stéphane Cadiou à propos du « *leadership urbain* » (« Variations autour de la notion d'expertise », *Sciences de la société*, 2001).

On pourrait alors considérer la pensée urbaine elle-même comme une accumulation d'expertises, en rapport étroit avec le politique et les mécanismes de la décision. La technicisation de l'urbanisme comme champ d'activité professionnelle, sa spécialisation à différents moments du xx^e siècle, et peut-être sa sophistication iraient dans ce sens. Et, l'on

1. Ce thème a été abordé au cours de deux journées Histoire et Urbanisme qui se sont déroulées à l'Université de Paris-XII-Val de Marne.

peut admettre que sous une forme plus diffuse – mais c'est peut-être un effet de sources – la construction en expertise des connaissances urbaines ou leur mise en usage par le politique sont bien antérieures. Lorsque Napoléon III réunit avant l'arrivée d'Hausmann à la préfecture de la Seine, une commission chargée de prévoir « l'embellissement » de Paris, il attend d'elle un ensemble de propositions répondant à la lettre de mission qu'il a adressée à ses membres. Il fait, selon l'expression de Pierre Casselle « expertiser ses idées » (« Commission des embellissements de Paris, rapport à l'empereur Napoléon III », *Cahiers de la Rotonde*, n° 23)

La production de l'expertise est en elle-même objet d'histoire et c'est en ce sens que la replacer dans la longue durée des deux derniers siècles s'impose.

Notre objectif a donc consisté à rassembler des études de « cas », non pour multiplier les exemples, mais pour cerner les processus de construction et de légitimation de notre objet. Chaque situation est ici rapportée à son contexte et à un processus de décision en matière urbaine. Une première série de questions porte sur l'expertise elle-même. En quoi consiste-t-elle ? Quels en sont les données produites, les protocoles d'élaboration, les références et les sources d'inspiration ? Sur quels fondements scientifiques ou techniques s'appuie-t-elle ? Quels en sont le formatage, la rédaction et la présentation ? Une seconde série concerne la place qu'elle occupe à l'égard de la décision. La légitimité de l'étude est-elle acquise dès le départ ou doit-elle se construire au fur et à mesure ? Dans quel train décisionnel s'insère-t-elle ? Comment s'articulent dans le temps expertise et décision ?

Il résulte de cette mise en série de situations diverses, une relativisation de la « séquence » de l'expertise dans un processus plus large aux temporalités distinctes. Les expériences qui s'étendent dans le temps mêlent indifféremment expertises et décisions, ou quelquefois les distinguent nettement ; mais à l'inverse celles qui se déroulent rapidement ne connaissent pas forcément une progression linéaire. Au modèle « fordiste » de l'analyse à la décision et à la réalisation qu'Olivier Ratouis présente de Dunkerque, s'oppose la complexité des expertises et contre-expertises qui entoure la réalisation du boulevard circulaire de Milan. Dans ce dernier cas, expertises et contre-expertises finissent par mettre en danger la réalisation du boulevard et de façon évidente, la signification urbaine du projet, alors que la décision est depuis longtemps intervenue.

En ce sens, ce sont peut-être moins les temporalités qui importent que le rôle des acteurs et les niveaux de leurs interventions, et le schéma qui consiste à affecter aux seuls ingénieurs, techniciens ou médecins le rôle d'experts, et aux politiques, celui des choix, est largement battu en brèche.

Qui sont les experts ? On en verra de différente nature à travers ce dossier. Des spécialistes de profession tout d'abord : ingénieurs, médecins et magistrats... qui à partir d'une question technique intègrent la dimension transversale des questions territoriales et urbaines. Tracés de chemin de fer, vidange en banlieue parisienne ou évaluation immobilière à Milan : la résolution d'aucune de ces questions n'est simple ; elle se nourrit de l'expérience des professionnels sollicités. Mais on croisera aussi des généralistes, constitués en commission ou intégrés à l'administration : ceux-là sont très proches du processus de décision, et à Turin, Genève ou Dunkerque contribuent à la planification urbaine. Mais ici aussi, la mobilisation d'un dispositif savant ne garantit ni son bon usage ni son « indépendance ». Le rapport qui s'établit entre l'instance « experte » et les choix possibles, qu'il s'agisse d'un tracé ferroviaire vers 1840 ou de l'installation d'une ZUP vers 1960 conditionne puissamment la nature et l'efficacité du discours tenu.

Ainsi l'« autonomisation » de l'expertise est un principe à double tranchant ; elle valide et invalide à la fois le dispositif. Le cas analysé par Sabine Barles, comparant la « position » des médecins et ingénieurs à propos des *excreta* parisiens, en est très démonstrative. Mais aussi celui développé par Alice Ingold sur l'estimation des propriétés urbaines à Milan en fonction des possibilités de valorisation immobilière des parcelles. Les corporations compétentes sont porteuses d'intérêts ; mais elles le sont aussi d'expérience et de savoirs accumulés, constitués, partagés et « réservés » par le collège.

Car les experts urbains ne sont jamais seuls... Disons qu'ils interviennent en situation de compétition, comme le montre l'étude de Karen Bowie à propos de la voie ferrée Paris-Meaux. La concurrence est-elle productrice de contre-expertise ? On trouvera ici de nombreuses pièces à verser au débat. Car les intérêts sont rarement concordants, et l'on voit aussi se fissurer l'édifice de l'intérêt général sous l'effet des compétitions du XIX^e siècle ou plus tard sous l'effet des échafaudages technocratiques du XX^e siècle. La suspicion pèse sur la puissance publique et ses experts : l'État indifférent au « local » à Dunkerque, les autorités judiciaires au-dessus des propriétaires à Milan. Et si l'expertise était d'autant plus précise et sophistiquée que la séparation des intérêts est nette ? La « contre-expertise » ne peut alors employer les mêmes voies que son contraire. Et sa constitution particulièrement difficile pour les sujets qui nous occupent ici. L'étude d'Olivier Ratouis évoque le rôle tardif de l'agence d'urbanisme de l'agglomération dunkerquoise après 1970 seulement et selon des modalités différentes... mais non oubliées de la décennie précédente.

Un regard historique sur ces situations permet de détacher l'expertise de sa nécessité instantanée. Le « moment » d'une commission, d'un rapport, d'un avis intervient dans une conjoncture plus longue de transformations ; il synthétise à sa façon un basculement de longue durée. Si les transformations urbaines évoquées ici concernent finalement le temps long, les expertises étudiées photographient le changement en cours. Synthétiser ces changements, plus que le légitimer, le rendre possible ou le cautionner, est peut-être la véritable fonction de l'expertise urbaine. La démonstration faite par Filippo De Pieri pour Turin montre bien comment le Conseil des édiles « manque » son expertise dans l'élaboration du plan d'aménagement urbain... mais symbolisera quand même le changement de la capitale piémontaise. La surprise réservée par cette étude est celle des rôles tenus *in fine* par la bureaucratie turinoise : contrôle et surtout médiation. À Milan, on voit aussi s'élaborer un processus de négociation en toile de fond d'une procédure d'expertise, qui est à la fois l'habillage réglementaire d'un régime autoritaire et le cadre dans lequel la valeur immobilière se constitue. La question des fonctions profondes du dispositif d'expertise est clairement posée par Elena Cogato Lanza à propos de Louis Blondel, archéologue genevois. Le recours aux savoirs sur la ville ancienne dans la planification contemporaine dans les années 1930 pose de façon beaucoup plus large la question des sciences de la ville. En définitive, rien de ce que celles-ci apportent n'est totalement étranger aux processus de décision. L'archéologue peut ainsi devenir à son tour « expert » de l'urbain...

Et l'historien ? On lira à ce sujet le point de vue de Gilles-Antoine Langlois, dans la rubrique « Quartier libre ». Une expérience qui rend compte de la variété des fonctions assumées par l'enquête historique dans un processus de mutation urbaine. L'expérience est précieuse pour les lecteurs d'*Histoire urbaine*.